



CA Le Grand Périgueux (Siren : 200040392)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Périgueux
Arrondissement	Périgueux
Département	Dordogne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	01/01/2014
Date d'effet	01/01/2014

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Jacques AUZOU

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	1, boulevard Lakanal
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	24000 PERIGUEUX
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	107 362
-----------------------------	---------

Densité moyenne 105,42

Périmètre

Nombre total de communes membres : 43

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
24	Agonac (212400022)	1 790
24	Annesse-et-Beaulieu (212400105)	1 533
24	Antonne-et-Trigonant (212400113)	1 265
24	Bassillac et Auberoche (200065159)	4 504
24	Boulazac Isle Manoire (200065357)	10 794
24	Bourrou (212400618)	135
24	Chalagnac (212400949)	437
24	Champcevinel (212400980)	2 933
24	Chancelade (212401020)	4 438
24	Château-l'Évêque (212401152)	2 168
24	Cornille (212401350)	686
24	Coulounieix-Chamiers (212401384)	8 640
24	Coursac (212401392)	2 155
24	Creysensac-et-Pissot (212401467)	265
24	Église-Neuve-de-Vergt (212401608)	548
24	Escoire (212401624)	432
24	Fouleix (212401905)	243
24	Grun-Bordas (212402085)	222
24	La Chapelle-Gonaguet (212401087)	1 085
24	Lacropte (212402200)	673
24	La Douze (212401566)	1 152
24	Manzac-sur-Vern (212402515)	614
24	Marsac-sur-l'Isle (212402564)	3 245
24	Mensignac (212402663)	1 584
24	Paunat (212403182)	311
24	Périgueux (212403224)	31 406
24	Razac-sur-l'Isle (212403505)	2 438
24	Saint-Amand-de-Vergt (212403653)	257
24	Saint-Crépin-d'Auberoche (212403901)	347
24	Saint-Geyrac (212404214)	216
24	Saint-Maime-de-Péreyrol (212404594)	291
24	Saint-Michel-de-Villadeix (212404685)	322
24	Saint-Paul-de-Serre (212404800)	281
24	Saint-Pierre-de-Chignac (212404842)	884
24	Salon (212405187)	279
24	Sanilhac (200065464)	4 643
24	Sarliac-sur-l'Isle (212405211)	1 067
24	Savignac-les-Églises (212405278)	1 010
24	Sorges et Ligueux en Périgord (200060267)	1 588
24	Trélissac (212405575)	6 886

24	Val de Louyre et Caudeau (200065332)	1 661
24	Vergt (212405716)	1 665
24	Veyrines-de-Vergt (212405765)	269

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 39

Compétences exercées par le groupement	
Environnement et cadre de vie	
- Assainissement collectif	<i>MISSION : Les études, la réalisation des investissements et la gestion du réseau structurant défini comme tout réseau d'assainissement desservant au moins deux communes membres de la Communauté d'Agglomération ;COMPETENCE : Les études, la réalisation des investissements et la gestion du traitement des eaux usées à compter de leur prise en charge à l'entrée des stations d'épuration et jusqu'à la phase de rejet dans le milieu naturel et du traitement des boues d'épuration ».</i>
- Assainissement non collectif	<i>Mise en place du Service d'Assainissement Non Collectif (SPANC) intercommunal pour le contrôle des systèmes d'assainissement autonome des permis de construire, la participation à l'instruction des certificats d'urbanisme et le contrôle des installations neuves selon les modalités définies dans la délibération de l'organe délibérant du 26 novembre 2004 ;Prise en charge de la gestion des SPANC déjà mise en œuvre dans les communes membres selon les modalités techniques et financières existantes avec reprise des conventions en cours, transfert des personnels et des moyens et/ou mise à disposition de ces personnels et moyens.</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés	<i>- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.</i>
- Lutte contre les nuisances sonores	<i>- Lutte contre les nuisances sonores.</i>
- Lutte contre la pollution de l'air	<i>- Lutte contre la pollution de l'air.</i>
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)	
- Autres actions environnementales	<i>Aménagement des chemins de randonnée inscrits au PDIPR.Aménagement des bords de l'Isle : réhabilitation, entretien et aménagement de l'Isle et de ses abords ; (Aménagement de la voie verte : délibération du 28/09/2007: convention CAP/Mairie de Périgueux pour confier l'entretien de cette voie (propriété de la CAP) à la mairie de Périgueux).Aménagement des entrées de ville conformément à une programmation décidée par la CAP ; Aménagement des chemins de randonnée inscrits au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées.Etudes et travaux pour l'aménagement, la réhabilitation et l'entretien de la Beauronne</i>
Sanitaires et social	
- Action sociale	<i>Accompagnement social et actions de médiation sociale pour les gens du voyage résidant sur les aires d'accueil.Petite enfance 0 à 3 ans : petite enfance : création, aménagement, entretien et gestion des équipements d'accueil des jeunes enfants (0-3 ans révolus) à vocation intercommunale : crèches, micro-crèches et relais d'assistantes maternelles RAM.</i>
Politique de la ville / Prévention de la délinquance	
- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance qui programment des actions de prévention dans le contrat de ville ;	<i>des observatoires liés aux dispositifs contractuels de la politique de la ville.Réalisation de toutes études globales et celles relevant de ses compétences propres, nécessaires à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique de la ville.</i>

- Contrat local de sécurité transports
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire de politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales recherche et assistance des entreprises ;Création et gestion de locaux professionnels ;Promotion économique (hors animation commerciale et promotion touristique) et prospection d'entreprises ;ZAE : sont d'intérêt communautaire les zones déjà existantes : les Gabares, Saltgourde, le Pont du Cerf, la Rampinsolle et la Cropte Basse ;Les zones à créer seront considérées d'intérêt communautaire à l'exception de celles destinées à l'accueil des commerces de proximité définis par les critères de la CDCE comme ayant une surface inférieure à 300 m2. Dans ce cadre, la CAP assurera l'ensemble des dépenses d'investissement et de fonctionnement.
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
- Construction de 2 halles de sports couvertes qui devront être accessibles aux habitants du secteur rural dans un esprit de rééquilibrage du territoire en matière d'équipement collectif. A ce titre, une des structures sera positionnée le long de la RD 6089 ; - Actions d'accompagnement des activités des groupes scolaires et des regroupements pédagogiques rendus nécessaires ; - Mise en place et développement d'activités culturelles, socio-culturels, sportives et de loisir intéressant obligatoirement plusieurs communes. - - Création et gestion de l'ensemble des piscines de l'agglomération.
- Activités péri-scolaires
- Actions d'accompagnement des activités des groupes scolaires et des regroupements pédagogiques rendus nécessaires. Restitution compétence optionnelle : action en faveur de la jeunesse aux communes membres
- Activités culturelles ou socioculturelles
- Mise en place et développement d'activités culturelles, socio-culturels intéressant plusieurs communes.
- Activités sportives
- Mise en place et développement d'activités sportives et de loisir intéressant obligatoirement plusieurs communes.
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
ZAC : sont d'intérêt communautaire les ZAC nouvelles destinées à l'implantation des activités économiques à l'exclusion de celles destinées à l'accueil des commerces de proximité définis par les critères de la CDCE comme ayant une surface inférieure à 300 m2
- Schéma de secteur
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
Sont d'intérêt communautaire : - Les ZAC nouvelles destinées à l'implantation des activités économiques à l'exclusion de celles destinées à l'accueil des commerces de proximité de moins de 300 m2.
- Constitution de réserves foncières
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports
Organisation des transports urbains
- Transport scolaire
- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme
- Plans de déplacement urbains
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie
-Compétence optionnelle : voirie communautaire d'intérêt communautaire.
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat

Compétence obligatoire : - Elaboration et suivi du Plan Local de l'Habitat (PLH) ; - Etude et mise en place d'un outil foncier intercommunal. Délibération du 27 avril 2007 : ?Nouvelle répartition territoriale détaillée commune par commune concernant la production de logements locatifs sociaux ; ?Prise en compte de l'habitat ancien vacant et/ou vétuste plus affinée ; ?Le rôle de « facilitateur » de la CAP est accru en faveur d'un dispositif d'aide en faveur du logement social, du portage d'un PIG sur le parc ancien en faveur du logement conventionné et des propriétaires occupants à faibles ressources ; Délibération du 29 juin 2007 : ? Mise en place d'un dispositif d'aides financières en faveur du logement social ; ? Lancement et suivi d'un programme d'intérêt général (PIG) en faveur de la réhabilitation du parc privé de logements anciens.

- Politique du logement non social

- Politique du logement social

- Nouvelle répartition territoriale détaillée commune par commune concernant la production de logements locatifs sociaux ; - Prise en compte de l'habitat ancien vacant et/ou vétuste ; - Rôle de facilitateur de la CAP accrue en faveur d'un dispositif d'aide en faveur du logement social, du portage d'un PIG sur le parc ancien en faveur du logement conventionné et des propriétaires occupants à faibles ressources.

- Action et aide financière en faveur du logement social

- Mise en place d'un dispositif d'aides financières en faveur du logement social ; - Lancement et suivi d'un PIG en faveur de la réhabilitation du parc privé de logements anciens.

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

- Amélioration du parc immobilier bâti

Lancement et suivi d'un programme d'intérêt général (PIG) en faveur de la réhabilitation du parc privé de logements anciens.

- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat

- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

- Participation à la constitution des Pays et mise en oeuvre de la politique des Pays.

- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)

- Création et gestion d'une infrastructure de réseaux de télécommunication Haut Débit. - Création et gestion d'une plateforme de services haut débit. - Développement de réseaux de communication Très Haut Débit

- NTIC (Internet, câble...)

- Suivi de la réalisation et de l'exploitation du réseau câblé.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Conception, réalisation des investissements et gestion des aires de stationnement des gens du voyage.

- Autres

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
24	Syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord (200060697)	SM fermé	153 430
24	S. MIXTE DEP. POUR LA GESTION ET LE TRAIT. DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (252405329)	SM fermé	399 396
24	SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L ISLE (200043362)	SM fermé	56 102
24	SYNDICAT MIXTE RIVIERES, VALLEES ET PATRIMOINES EN BERGERACOIS (200040962)	SM fermé	59 748
24	Syndicat Mixte de DFCI 24 (200073443)	SM fermé	101 252
24	S. MIXTE AIR-DORDOGNE (252403829)	SM ouvert	169 977
24	SYNDICAT MIXTE PERIGORD NUMERIQUE (200045771)	SM ouvert	428 032

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2018 - millésimée 2015)